BÉDÉE

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260126-DCM26012026005-DE

Convocation du 16 janvier 2026
Affichée / Publiée le 16/01/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**25**
Quorum :	**13**
Présents :	20
Absents :	5
Procurations :	5
Votants :	**25**

LE VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire**.

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Sophie RABORY, **Adjoints.** Raymond BLOUET, Mathieu LEVILLAIN, **Conseillers municipaux délégués.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Francine RABINIAUX, Chrystel CAULET, Mylène MENARD, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Christine PERTUISEL, Fabien GRIGNON, Mathias JOLY.

EXCUSÉS : Béatrice GAYVRAMA, Nicolas AUBIN, Agnès GODREUIL, Mélynda HASSOUNA, Pierre PIRON.

PROCURATIONS : Béatrice GAYVRAMA à Sophie RABORY, Nicolas AUBIN à Régine LEFEUVRE, Agnès GODREUIL à Annick VIVIEN, Mélynda HASSOUNA à Fabien GRIGNON, Pierre PIRON à Jean-Paul RONSIN.

SECRETAIRE de SEANCE : Sophie RABORY.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF ; TRAVAUX à la MAISON DE L'ENFANCE (N°2025-005)

Monsieur Le Maire rappelle que la CAF d'Ille-et-Vilaine a fait le choix de déployer les fonds disponibles à leurs partenaires, pour consolider la qualité des équipements et services proposés aux familles, par un accompagnement aux investissements. La commune en a déjà bénéficié par le passé.
Les locaux du multi-accueil correspondent à une partie du bâtiment de la maison de l'enfance, réalisée en 2004. Ils sont mis à la disposition de Montfort Communauté et utilisés par le multi-accueil des Loustics de Célia. Au printemps 2025, ce bâtiment a subi des dégâts des eaux qui ont nécessité des travaux en urgence.
Les raisons de ce sinistre sont de deux ordres :

- les canalisations d'eau potable encastrées dans les cloisons étaient défectueuses par endroits. Les fuites d'eau n'étaient pas visibles, et sont remontées par capillarité, endommageant les cloisons de moisissures,
- en raison de joints des vélux du multi-accueil défectueux, ce bâtiment a subi d'autres infiltrations venant du plafond. Deux châssis de velux ont été remplacés.

A cette occasion, il a été constaté que la toiture de cette partie du bâtiment qui est presque plate Nécessite une rénovation complète. L'épaisseur du zinc est insuffisante et le mode de pose des fixations ont percé la toiture ; Source d'infiltration qui vont se répéter en endommageant l'isolation. La rénovation du toit plat est nécessaire.

Monsieur Le Maire propose de déposer à la CAF une demande de subvention d'investissement pour les travaux consécutifs au dégât des eaux et les travaux à venir de réfection de la toiture zinc.

Entreprise	Prestation	Montant HT du devis
CRLC	Cloisons détériorées et peintures (sinistre)	4 530,00
ATTILA	Changement du châssis/ velux (sinistre)	17 087.83
LIMEUL	Rénovation de la toiture du multi-accueil par renforcement de la pente du toit plat	88 600,04

Pour les collectivités, le taux d'intervention est de 40% des dépenses subventionnables, plafonné selon le potentiel financier de la commune. La demande sera déposée avant fin février pour être instruite en 2026, conformément au calendrier de la CAF35.

VU l'article L2121-29 du CGCT,

A l'unanimité, le conseil municipal :
- décide de solliciter une subvention d'investissement de la CAF d'ille et Vilaine pour les travaux au multi-accueil réalisés en urgence après le au sinistre et ceux qui concernent la rénovation du toit plat,
- sollicite cette aide à hauteur de 40% du cout HT des travaux s'élevant à 110 217,87 € HT,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre le dossier et les documents s'y rapportant.

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.